



## REMBOURSEMENT DES FRAIS POUR LES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX OU DE FRANCE

Afin de simplifier la procédure, le comité directeur de la BOULE FERRÉE GAPENÇAISE, lors de sa réunion du 11 avril 2023, a décidé de fixer les montants des remboursements de frais aux joueuses et joueurs qui participent aux championnats régionaux ou de France.

En voici les conditions :

**INDEMNITES KILOMÉTRIQUES : 0,20 € du kilomètre.**

**Attention** : 1 seul remboursement véhicule pour 1, 2, 3 ou 4 joueurs (2 véhicules si 5 joueurs en quadrette).

**PÉAGES** : remboursés uniquement sur présentation des **justificatifs**.

**REPAS** : Forfait de 18 € par repas.

**HOTEL** : Forfait de 100 € = 1 chambre pour 2 joueurs (sauf tête à tête).

**N.B** : - Championnats régionaux : la nuit du samedi soir sera remboursée (si qualification pour le lendemain ou en fonction de l'heure de fin des parties)  
- Championnats de France : la nuit de la veille sera prise en compte ainsi que le repas.

Cas particuliers :

- pour les équipes composées de 5 joueurs en quadrettes, le remboursement d'une chambre supplémentaire sera accordée ;
- pour les équipes non homogènes, c'est-à-dire comportant des joueurs appartenant à un club autre que la BFG (championnats féminins et en doublettes mixtes où il est possible de ne pas appartenir à la même société pour composer une équipe), les remboursements (hors repas) seront réduits de moitié pour la chambre d'hôtel (50 € par joueur) et les frais kilométriques et les péages seront divisés par le nombre de joueurs composant l'équipe.

Toute demande de remboursement devra être réalisée sur le même document. Un imprimé, remplissable en ligne, est disponible sur le site de la BFG (bfg05.com) et sera également mis à disposition en format papier sur demande auprès des membres du bureau au boulodrome.

Cet imprimé devra être complété et remis au bureau de la BFG dans les 2 mois qui suivent le championnat. Le remboursement interviendra par la remise d'un chèque.